



COMMUNE DE LA BRÉVINE

Village 166

2406 La Brévine

PROCLAMATION D'UNE CONSEILLERE GENERALE

LE CONSEIL COMMUNAL

Considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général, en remplacement de M. Christophe Montandon, démissionnaire,

Vu les démarches entreprises par le Conseil communal ;

Vu la loi sur l'exercice des droits politiques, du 17 octobre 1984,

arrête:

Article premier Madame Léonore Rosselet-Christ est proclamée élue conseillère générale.

Art. 2 Une copie de la présente sera délivrée à la conseillère élue.

2406 La Brévine, le 03 avril 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La secrétaire :

V. Robert

M. Jeanneret